

Histoire postale de la guerre 1939-1945  
en Alsace et en Moselle

Michel FRICK

# La poste militaire française en Alsace et en Moselle

*Septembre et octobre 1938*  
*Septembre 1939 à juin 1940*

SECTEUR POSTAL 108



Le Chef du Secteur Postal 151  
Ch. MEYER

**POSTE AUX ARMÉES-33**

Association SPAL

# Sommaire

---

Avant - Propos.....	3
Sommaire.....	5
L'organisation militaire de la ligne Maginot.....	9
L'organisation de la poste militaire en Alsace et en Moselle.....	13
La mobilisation partielle du 25 septembre 1938 .....	18
<b>Chapitre 1 : La III<sup>e</sup> armée en Moselle .....</b>	<b>27</b>
<b>1.1. Le 6<sup>e</sup> corps d'armée (SP 197) .....</b>	<b>32</b>
1.1.1. Le secteur fortifié de Boulay (SP 26).....	33
1.1.2. La 26 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 117) .....	35
1.1.3. La 42 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 151) .....	36
1.1.4. Autres division rattachées au 6 <sup>e</sup> CA.....	37
<b>1.2. Le 24<sup>e</sup> corps d'armée (SP 93) .....</b>	<b>38</b>
1.2.1. Le secteur fortifié de la Crusnes (SP 203).....	38
1.2.2. La 51 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 258) .....	39
1.2.3. La 20 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 111) .....	39
1.2.4. La 58 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 241) .....	40
<b>1.3. Le 42<sup>e</sup> corps d'armée de forteresse (SP 203) .....</b>	<b>41</b>
1.3.1. La région fortifiée de Metz (SP 126).....	41
1.3.2. Le secteur fortifié de la Crusnes (SP 203).....	42
1.3.3. La 58 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 241) .....	42
1.3.4. La 20 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 111) .....	43
<b>1.4. Le corps d'armée colonial (SP 5).....</b>	<b>44</b>
1.4.1. Le secteur fortifié de Thionville (SP 193) .....	45
1.4.2. La 2 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 67).....	46
1.4.3. La 56 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 97) .....	47
<b>1.5. Autres divisions rattachées à la III<sup>e</sup> armée .....</b>	<b>48</b>

<b>Chapitre 2 : La IV<sup>e</sup> armée en Moselle.....</b>	<b>51</b>
<b>2.1. Le 9<sup>e</sup> corps d'armée (SP 226) .....</b>	<b>54</b>
2.1.1. Le secteur fortifié de Faulquemont (SP 134).....	56
2.1.2. 5 <sup>e</sup> division d'infanterie coloniale (SP 12).....	57
2.1.3. 11 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 220) .....	58
2.1.4. 47 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 62) .....	58
<b>2.2. Le 20<sup>e</sup> corps d'armée (SP 42) .....</b>	<b>59</b>
2.2.1. Le secteur défensif puis secteur fortifié de la Sarre (SP 183) .....	60
2.2.2. La 11 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 220).....	61
2.2.3. La 52 <sup>e</sup> division d'infanterie (de réserve) (SP 29) .....	61
2.2.4. La 82 <sup>e</sup> division d'infanterie d'Afrique (SP 74).....	62
2.2.5. La 21 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 94).....	62
<b>2.3. Le 17<sup>e</sup> corps d'armée (SP 65) .....</b>	<b>63</b>
<b>2.4. Le 5<sup>e</sup> corps d'armée motorisé (SP 1) .....</b>	<b>63</b>
<b>2.5. Autres divisions rattachées à la IV<sup>e</sup> armée .....</b>	<b>63</b>
<b>Chapitre 3 : La V<sup>e</sup> armée dans le Bas-Rhin et en Moselle .....</b>	<b>65</b>
<b>3.1. Le 8<sup>e</sup> corps d'armée (SP 6) .....</b>	<b>71</b>
3.1.1. Le secteur fortifié de Rohrbach (SP 140, attribué le 5 mars 1940) .....	73
3.1.2. 24 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 159) .....	74
3.1.3. 31 <sup>e</sup> division d'infanterie alpine (SP 18) .....	74
3.1.4. La 4 <sup>e</sup> division d'infanterie coloniale (SP 56).....	75
3.1.5. Autres divisions dépendant du 8 <sup>e</sup> CA .....	76
<b>3.2. Le 12<sup>e</sup> corps d'armée (SP 84) .....</b>	<b>77</b>
3.2.1. Le secteur fortifié de Haguenau (SP 17) .....	78
3.2.2. La 16 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 64) .....	81
3.2.3. La 43 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 24) .....	83
3.2.4. La 70 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 108).....	84
3.2.5. La 35 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 30).....	88
3.2.6. La 23 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 158).....	89

<b>3.3. Le 17<sup>e</sup> corps d'armée (SP 65) .....</b>	<b>90</b>
3.3.1. Le secteur fortifié du Bas-Rhin puis 103 <sup>e</sup> DIF (SP 119) .....	92
3.3.2. La 62 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 90) .....	95
3.3.3. La 4 <sup>e</sup> division d'infanterie coloniale (SP 56).....	96
3.3.4. La 87 <sup>e</sup> division d'infanterie d'Afrique (SP 59) .....	97
<b>3.4. Le 43<sup>e</sup> corps d'armée de forteresse (SP 81, à partir du 5 mars 1940).....</b>	<b>975</b>
3.4.1. Le secteur fortifié des Vosges (SP 81) .....	975
3.4.2. La région fortifiée de la Lauter (SP 230).....	99
3.4.3. La 28 <sup>e</sup> division d'infanterie alpine (SP 127) .....	100
3.4.4. La 30 <sup>e</sup> division d'infanterie alpine (SP 40) .....	101
3.4.5. La 44 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 105).....	102
<b>Chapitre 4. La VIII<sup>e</sup> armée et le dispositif en Haute-Alsace .....</b>	<b>103</b>
<b>4.1. Le 7<sup>e</sup> corps d'armée (SP 128) .....</b>	<b>105</b>
4.1.1. Le secteur fortifié de Colmar puis 104 <sup>e</sup> DIF (SP 320) .....	107
4.1.2. Le secteur fortifié de Mulhouse puis 105 <sup>e</sup> DIF (SP 321) .....	109
4.1.3. La 14 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 9).....	110
4.1.4. La 19 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 104) .....	111
4.1.5. La 47 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 62) .....	113
4.1.6. La 54 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 39) .....	114
<b>4.2. Le 13<sup>e</sup> corps d'armée (SP 122) .....</b>	<b>114</b>
4.2.1. La 13 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 88) .....	115
4.2.2. La 31 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 18) .....	117
4.2.3. La 67 <sup>e</sup> division d'infanterie (SP 152) .....	118
4.2.4. Autres unités rattachées à la VIII <sup>e</sup> armée .....	119
<b>Annexe : Liste des secteurs postaux en Alsace et en Moselle (1939-1940) .....</b>	<b>122</b>
<b>Bibliographie et sources d'information.....</b>	<b>126</b>

## L'organisation de la poste aux armées en Alsace et en Moselle

La collecte et la distribution du courrier et des colis postaux des soldats étaient assurées par des bureaux de la poste aux armées dont l'ensemble des éléments desservis est appelé « secteur postal » (SP) qui porte le même numéro que celui du bureau. Le secteur postal constitue une adresse pour le courrier expédié et à distribuer.

Les militaires desservis par la poste aux armées sont autorisés à recevoir et à expédier par la poste tous les envois admis dans le service civil, à l'exception des envois de valeurs à recouvrer et des envois avec valeur déclarée ou contre remboursement (lettres, boîtes, colis postaux), qui ne sont acceptés par les bureaux de poste militaires ni à l'expédition, ni à la réception.

Les militaires aux armées sont admis à faire, au guichet des bureaux, directement ou par l'intermédiaire des vagemestres, toutes les opérations autorisées en faveur des troupes de campagne. En particulier, ils peuvent se faire ouvrir un compte de chèques postaux ou continuer leurs opérations sur un compte ouvert avant la mobilisation. Les militaires aux armées peuvent aussi se faire ouvrir un compte d'épargne. Enfin ils sont autorisés à recevoir et à expédier des colis postaux.

Différents types de timbres à date ont été utilisés par les bureaux :

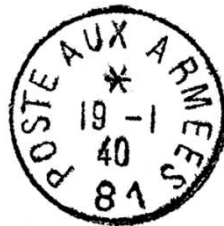
- Les timbres à date avec numéro du secteur postal

Les timbres à date avec indication du secteur postal (SP) sont en principe utilisés pour les lettres de service, les lettres recommandées et les mandats-postaux. Il arrive que du courrier normal bénéficie par erreur du même traitement.

Trois types de timbres à dates ont été utilisés en Alsace et en Moselle :



Numéro de SP avec étoiles  
(majorité des bureaux)



Numéro de SP sans étoiles  
(SP 18 et 81)



N° de SP précédé par « N° »  
(SP 45, 74, 105 et 183)

Les secteurs postaux de 1 à 265, dits « ordinaires », sont attribués aux différentes unités de France métropolitaine : groupes d'armées, armées et éléments organiques des QG, corps d'armées, divisions, régions fortifiées, direction des étapes d'armées et éléments d'étapes.

Ceux de la série 300, dits « de catégories », sont attribués aux unités de réserve, à certains secteurs fortifiés ou corps d'armée de forteresse et aux prisonniers de guerre (340 à 370). Les secteurs postaux de la série 300 n'avaient pas de cachet à numéro.

A partir de mai 1940 un numéro de secteur postal à 5 chiffres est attribué à chaque unité sans que cela n'entraîne la création de nouveaux timbres à date.

- Les timbres à date sans numéro du secteur postal

Les timbres à date sans indication du secteur postal sont utilisés pour le courrier ordinaire (cartes postales et lettres) des militaires. Le courrier portant de tels timbres à date est donc difficile à identifier sauf lorsque les soldats, malgré l'interdiction de principe, signalent leur secteur postal. Nombre de cartes F.M. prévoient d'ailleurs expressément cette indication ainsi que le nom de l'unité.



Deux types de griffes ont été utilisés par les bureaux de poste : des grandes avec la mention « POSTE AUX ARMEES » suivie du numéro du secteur postal, des petites avec la mention « SECTEUR » ou « SECTEUR POSTAL » suivie du numéro du SP, utilisées principalement sur les étiquettes de recommandation.

**POSTE AUX ARMÉES-33**

**POSTE AUX ARMEES N°74**

**SECTEUR - 3 3**

**SECTEUR POSTAL  
N°74**

**SECTEUR POSTAL 108**

Des griffes de retour avec numéro du secteur postal ont aussi été utilisées sur le courrier réexpédié ou retourné à l'expéditeur.

**PAS POUR LE SECTEUR POSTAL 100**

Les chefs de secteurs disposaient de griffes parfois nominatives qui ne semblent pas standardisées mais plutôt de fabrication locale. En voici quelques exemples :

**LE CHEF DU SECTEUR 118**

**Le Chef du Secteur Postal 151  
Ch. MEYER**

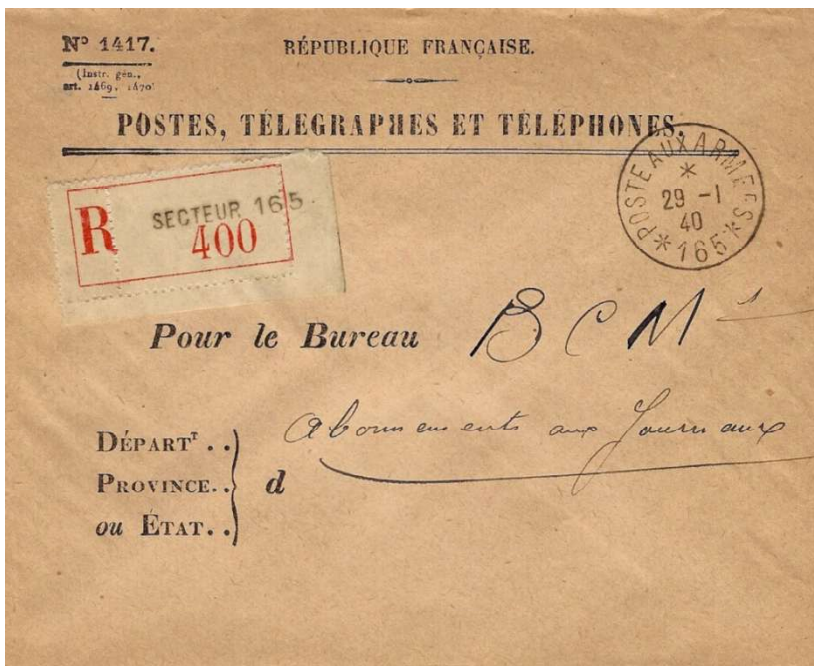
**Le Chef du S-P-6.**

## Chapitre 4. La VIII<sup>e</sup> armée et le dispositif en Haute-Alsace

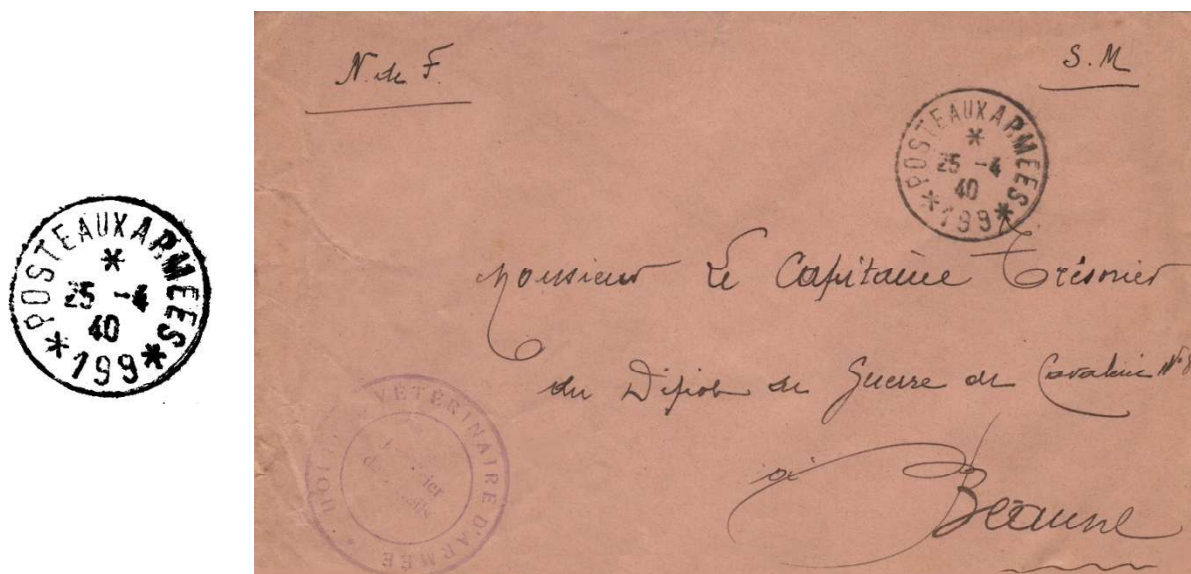
Le QG de la VIII<sup>e</sup> armée du général Garchery puis du général Laure est installé à Belfort. Le numéro du secteur postal du quartier général est le **165**, celui des éléments organiques le **60**, des réserves générales le **199**, de la direction des étapes le **92** et des éléments des étapes le **68**.

Le courrier des prisonniers de guerre de la VIII<sup>e</sup> armée est traité par le secteur postal **358**.

La VIII<sup>e</sup> armée a sous ses ordres les 7<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> corps d'armée, le secteur fortifié d'Altkirch et les 44<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup> corps d'armée de forteresse.



Lettre recommandée du 29 janvier 1940 du secteur postal n°165  
(QG de la VIII<sup>e</sup> armée à Belfort)

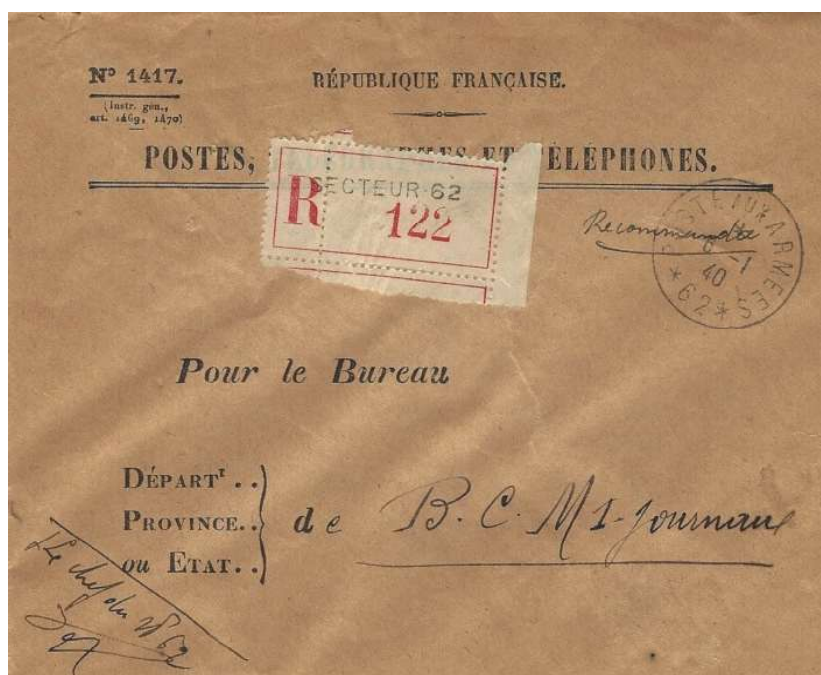
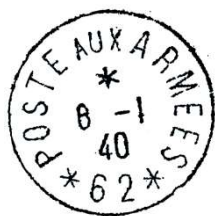


Lettre du 25 avril 1940 avec un timbre à date du SP 199 et un cachet « HÔPITAL VÉTÉRINAIRE D'ARMÉE »

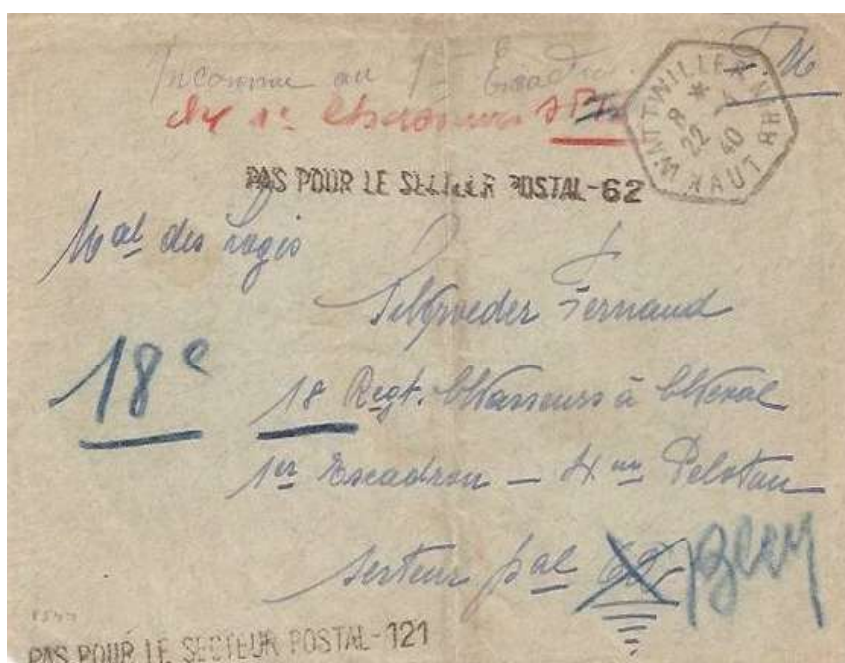
#### 4.1.5. La 47<sup>e</sup> division d'infanterie (SP 62)

La 47<sup>e</sup> division d'infanterie arrive en Alsace en réserve et s'installe dans la plaine et le vignoble de Bollwiller et de Rouffach avec son poste de commandement à **Soultz** du 7 septembre au 5 octobre 1939, puis plus au nord entre Éguisheim et Riquewihr avec son poste de commandement à **Kaysersberg** du 15 octobre 1939 au 20 janvier 1940. Le 21 janvier, elle retourne dans la région de **Soultz** (poste de commandement du 21 janvier au 9 février) avant d'être appelée en Lorraine.

Ses principales unités sont la 23<sup>e</sup> demi-brigade de chasseurs, les 44<sup>e</sup> et 109<sup>e</sup> régiments d'infanterie.



Lettre recommandée du 6 janvier 1940 du secteur postal n°62.



Lettre du 22 avril 1940 de Wattwiller adressée à un soldat au 18<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, secteur postal 62.

Griffes « PAS POUR LE SECTEUR POSTAL - 62 » et « PAS POUR LE SECTEUR POSTAL - 121 ».